

AMNESTY INTERNATIONAL
Index AI: NWS 11/43/95 - ÉFAI -

NOUVELLES HEBDOMADAIRES
Informations à l'attention du public

1 mars 1995

FEMMES

Les femmes et la guerre

Index AI: ACT 77/WU 02/95

Embargo: le 7 mars 1995

« Les vainqueurs de conflits armés n'ont rien à payer. En temps de guerre, les droits de l'homme ne sont jamais une priorité. »

Ainsi s'exprimait un ancien général uruguayen alors qu'il évoquait les opérations anti-insurrectionnelles auxquelles il avait participé dans les années 70. Ces mots illustrent une réalité des temps modernes : au cours des conflits – qu'il s'agisse de guerres civiles ou internationales, ou encore d'insurrections –, les civils sont inévitablement en péril.

Les droits de l'homme passent au second plan par rapport aux objectifs militaires. Torture, massacres et "disparitions" sont devenus de simples tactiques de guerre.

Au cours des dernières années, les horribles récits de viols en Bosnie-Herzégovine et l'exode massif des réfugiés fuyant le génocide au Rwanda ont montré à quel point les femmes sont vulnérables en cas de conflit et que, souvent, elles pâtissent de violations des droits fondamentaux auxquelles les hommes ne sont pas soumis.

Viol et sévices sexuels – qui portent atteinte d'une manière les plus terrifiantes aux droits fondamentaux des femmes – ont été signalés dans pratiquement tous les conflits armés des temps modernes : du Koweït au Pérou, du Libéria à l'Inde. Le viol est tout simplement devenu une arme de guerre, qui terrorise d'une manière spécifique les femmes.

Les viols perpétrés par les forces armées en Bosnie-Herzégovine ont donné lieu à une campagne d'information sans précédent ; le recours sur une grande échelle aux sévices sexuels dans cette guerre a suscité horreur et consternation. Des femmes ont été violées chez elles, dans des centres de détention, ainsi que dans des hôtels où elles étaient détenues uniquement pour que des soldats puissent abuser d'elles.

En juin 1992, une jeune Musulmane de dix-sept ans a été enlevée de son village par des Serbes et conduite dans une cabane au milieu des bois environnants. Pendant les trois mois qu'elle a passés là, elle a été violée à maintes reprises en compagnie d'une dizaine d'autres femmes et sous leurs yeux. Lorsque celles-ci tentaient de protéger la jeune fille, elles étaient battues par les soldats.

Lorsque les femmes qui survivent aux conflits fuient leur domicile et cherchent un nouveau foyer, elles sont souvent confrontées aux sévices et au harcèlement sexuels exercés par des fonctionnaires. Il arrive qu'elles soient contraintes à "payer en nature" les membres des forces de sécurité, les gardes-frontières, voire les passeurs qui s'interposent sur le chemin conduisant à un lieu sûr.

Une réfugiée enceinte de cinq mois qui, avec deux enfants, fuyait l'Éthiopie – alors gouvernée par Mengistu Haïlé-Mariam –, a affirmé qu'au cours de sa fuite vers un pays voisin, deux hommes l'avaient arrêtée en lui disant : « Pour passer, faut coucher ! » Ils l'auraient allongée de force et lui auraient donné un coup de pied dans le ventre avant de la violer.

Les femmes qui parviennent à se rendre dans un camp de réfugiés, où elles sont parfois confinées pendant des années, risquent également d'être violentées par des responsables du camp ou par des réfugiés. Certaines femmes sont forcées à se prostituer ; d'autres sont contraintes à accepter des relations sexuelles en échange de papiers officiels ou de rations alimentaires.

Bien que les réfugiés soient en majorité des femmes, ces dernières ne sont qu'une minorité à obtenir le droit d'asile dans les pays riches du Nord. Il peut leur être plus difficile d'argumenter leur demande d'asile parce que, souvent, à cause de l'opprobre liée au viol, elles n'osent pas déclarer aux personnes responsables du traitement des demandes qu'elles ont subi ces sévices l

SOUDAN

La police frappe et menace des manifestantes

Index AI : AFR 54/WU 08/95

Embargo : 1^{er} mars 1995

Amnesty International a déclaré ce jour (mercredi 1^{er} mars) que des femmes – dont le mari, le frère ou le fils faisait partie des 28 officiers de l'armée exécutés en avril 1990, vingt-quatre heures après avoir été arrêtés et accusés d'une tentative de coup d'État – ont été passées à tabac et menacées de viol et de mort, à la suite de manifestations antigouvernementales organisées le samedi 25 février, au Soudan.

L'Organisation, qui mène actuellement une grande campagne internationale sur la situation des droits de l'homme dans ce pays, a ajouté : « Nous sommes très inquiets pour la sécurité de ces femmes. Elles se réunissent régulièrement en défiant ouvertement les autorités, qui ne savent pas comment les faire tenir tranquilles. Les services de sécurité semblent devenir de plus en plus violents. »

Le samedi 25 février au matin, 28 femmes et leurs enfants ont fait une courte marche de protestation à Khartoum, vêtus de blanc – la couleur du deuil – et portant des pancartes et des photos des officiers de l'armée exécutés.

Ces familles se réunissent chaque année pour marquer l'anniversaire des exécutions – qui ont eu lieu le 28^e jour du mois du ramadan, pendant lequel les musulmans jeûnent –, faire entendre leurs protestations et demander au gouvernement qu'il leur dise ce qui est arrivé à leur mari, fils ou frère. Les autorités ont refusé de remettre les corps aux familles et ne leur ont pas indiqué, non plus, le lieu où ils ont été enterrés. Chaque année, les femmes de ces familles bravent harcèlement et arrestations.

Après avoir parcouru – en distribuant des tracts et des poèmes de protestation – les quelque centaines de mètres qui séparent le palais présidentiel de l'université, ces femmes se sont heurtées à des responsables et des agents des services de sécurité du ministère de l'Intérieur, qui les auraient passées à tabac. Selon un témoin, des policiers auraient frappé la tête d'une des manifestantes – Wadid Hassan Ali Karrar – contre un mur. D'autres femmes souffraient de coupures et de meurtrissures.

Six des manifestantes ont été arrêtées, parmi lesquelles Samira – la sœur de Wadid Hassan Ali Karrar –, que les autorités semblent considérer comme la meneuse des manifestations en faveur des officiers exécutés. Une fois dans les locaux des services de sécurité, ces femmes ont été injuriées et frappées et Samira a reçu des menaces de mort.

Meurtries et ensanglantées, les six femmes appréhendées ont ensuite été contraintes à

rester debout en plein soleil, avant d'être libérées dans la soirée, avec ordre de se présenter dans les locaux des services de sécurité le lendemain. Le dimanche, elles ont décidé d'enfreindre cet ordre. Le jour suivant, lundi 27 février, des responsables des services de sécurité les ont convoquées et sommées d'annuler une réunion prévue pour le soir même.

Les familles se sont rassemblées dans la soirée, mais elles ont décidé de ne pas faire de déclarations et de suspendre les autres activités qui avaient été prévues. Les services de sécurité ont interrompu la réunion, ordonné à Samira et à sa sœur de partir, puis les ont suivies en voiture jusqu'à leur domicile. Elles sont toujours sous haute surveillance.

Amnesty International a déclaré : « Ces Soudanaises sont prêtes à continuer de protester jusqu'à ce que justice leur soit rendue. Elles courent par conséquent de réels dangers. Leur acte de défi public est inhabituel, mais le traitement qui leur est réservé parce qu'elles s'opposent au gouvernement ne l'est pas ; il met en évidence la raison pour laquelle nous pensons qu'il est nécessaire de placer la situation des droits de l'homme au Soudan sous les feux de l'actualité internationale. »

La campagne d'Amnesty International sur les violations des droits de l'homme commises dans ce pays a été lancée, à la fin du mois de janvier 1995, par la publication d'un livre de 140 pages soulignant la gravité de la situation des droits de l'homme dans tout le pays : aussi bien dans le Sud ravagé par la guerre que dans le Nord contrôlé par le gouvernement.

L'Organisation a accusé le gouvernement et les groupes armés d'opposition – l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et l'Armée pour l'indépendance du sud du Soudan (AISS) – d'avoir perpétré des dizaines de milliers d'homicides à caractère politique dans les zones en proie à la guerre, toutes les parties prenant délibérément les civils pour cible dans ce conflit qui s'éternise. Cette situation a provoqué la famine et a forcé des millions de Soudanais du Sud à fuir leur domicile.

Dans le Nord, le gouvernement militaire, qui s'est emparé du pouvoir le 30 juin 1989, a décidé de contrôler la société civile et de supprimer toute forme d'opposition en appliquant une politique islamiste. Au fil des ans, des milliers d'opposants au gouvernement, réels ou présumés, ont été détenus arbitrairement, et la torture est devenue systématique. Les autorités choisissent de plus en plus comme méthode d'intimidation des périodes de détention plus courtes, accompagnées de passages à tabac et de harcèlement l